

## Le 2 juin 2020 – veille COVID -19 – CAA – Roumanie, Bulgarie et Serbie

– nouveautés (pour l'état complet reprendre les notes du 7 mai)

1. Roumanie
2. Bulgarie
3. Serbie

### 1. Roumanie



L'état d'urgence remplacé par un état d'alerte le 15 mai. Déconfinement progressif à partir du 15 mai.

19 517 cas (+ 119 cas par rapport à la veille).

Plusieurs compagnies dont Air France annoncent être en mesure de reprendre vers les pays européens les vols après le 2 ou 3 juin, d'autres compagnies low-cost (dont Blue Air) annoncent une reprise en juillet mais la reprise n'a pas été confirmée ce jour par les autorités roumaines. Seuls [quelques vols directs de rappatriements](#) sont mis en place par l'agence Tarom de la France vers la Roumanie. Des vols avec escales sont cependant possibles pour la France. <http://cnsctb.ro/index.php/liste-zone-afectate-covid-19/1620-lista-zone-02-04-2020/file>

Les terrasses ont rouvert le 1<sup>er</sup> juin, mais toute personne s'y rendant doit laisser son nom et numéro de téléphone, au cas où une enquête épidémiologique devait être menée.

### Restrictions aux frontières

**Prolongation de la suspension de certaines liaisons aériennes et routières.** La suspension des vols en provenance et vers l'Autriche, la Belgique, la Suisse, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Espagne, les États-Unis, l'Iran et la Turquie, jusqu'au 16 juin. Le transport international routier et ferroviaire de personnes reprendra à partir du 1<sup>er</sup> juin.

En outre, depuis le 15 mai, toute personne qui entrerait en Roumanie, quel que soit son pays de provenance, devra rester confinée à son domicile pendant 14 jours [ndlr : jusqu'à présent, les personnes arrivant de France, ou d'autres pays dont les vols sont suspendus, étaient placées en quarantaine sous surveillance ] ([Agerpres](#)).

### Mesures spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire

#### Veille/ presse/BF et CAA

#### Covid

#### **Discussions sur les travailleurs saisonniers au Parlement européen**

En juin, le Parlement européen débatera et se prononcera sur une résolution proposée par Dacian Ciolos sur la situation des travailleurs agricoles saisonniers, mais aussi sur la situation des services sociaux ou touristiques. Selon lui, la résolution devra contenir les problèmes de mobilité des travailleurs, une meilleure coordination entre les Etats membres, l'égalité des

droits sociaux, une coordination avec les partenaires sociaux dans les pays d'accueil et la nécessité de campagnes d'information sur les droits. (Source : [AgroTV](#))

### **Vote d'un projet de loi au Sénat pour le rachat des productions locales par l'Etat**

Le Sénat a voté une loi initiée par le PSD pour que l'Etat achète les produits des petits agriculteurs et des transformateurs utilisant des matières premières locales. Les achats seront stockés dans des réserves étatiques, à destination de tous les services. Les parlementaires ont argumenté leur proposition en soulignant que les petites exploitations n'ont que de faibles capacités financières et logistiques pour soutenir leur production en la capitalisant au moment opportun. Cette loi est censée contrer les restrictions européennes quant aux actes normatifs imposant en rayons la priorité aux produits roumains. Ce projet vise à soutenir les agriculteurs et les transformateurs et à fournir à la population une alimentation suffisante et de qualité, en assurant la vente des produits agricoles roumains à travers les structures étatiques à travers lesquelles la consommation est assurée (unités militaires, hôpitaux, cantines scolaires, etc.). (Source : [AgroInfo](#))

## **Non Covid**

### **Carmistin investit 8 M€ dans deux fermes**

Carmistin investit 8 M€ pour réhabiliter deux fermes du département d'Olt. La firme embauchera 250 personnes pour les travaux. Fondé en 2000, le groupe, au capital 100% roumain, est l'un des principaux acteurs du marché agroalimentaire roumain, l'une des rares sociétés agricoles de holding roumaines. Il compte plus de 1800 employés à l'échelle nationale et comprend plus de 20 entreprises regroupées en quatre divisions de production (volaille, porc, bœuf et cultures). La société de holding intègre 90% de la chaîne de production agro-zootechique, depuis la production de l'alimentation, l'élevage, l'abattage, la transformation et la distribution. (Source : [Industria carni](#))

### **Lettre ouverte de l'Union pour pour la sauvegarde du paysan roumain**

L'Union pour la sauvegarde du paysan roumain a adressé une lettre ouverte au Ministre de l'Agriculture Adrian Oros, et au secrétaire d'Etat, Emil Dumitru, concernant la loi n°28/2020. Elle s'inquiète notamment de la levée de l'interdiction de demander la facturation et l'encaissement auprès du fournisseur de taxes et services et l'augmentation du délai de paiement de 7 jours. L'association note également que la loi ne transpose que partiellement la directive européenne 2019/633, alors que cette dernière devra l'être totalement en mai 2021. L'association avance que les effets de ces changements commencent déjà à se faire ressentir concernant les facturations, et que celles-ci peuvent entraîner des pertes importantes pour les agriculteurs. L'Union demande la modification de la loi pour revenir sur les modifications des conditions de paiements et par la même transposer la directive européenne 2019/633 par ordonnance d'urgence. (Source : [AgroTV](#))

## 2. Bulgarie

### Contexte général

Etat d'urgence nationale terminé depuis le 13 mai et remplacé par un état d'urgence épidémique. Déconfinement progressif depuis le 13 mai

**Au 2 juin, 2 519 cas (+ 6 en 24h) ont été confirmés.**

### La Bulgarie déclare l'état d'urgence épidémique

La Bulgarie a déclaré l'état d'urgence épidémique du 14 mai au 14 juin. Le Ministre de la Santé a souligné qu'il n'y avait pas de restrictions supplémentaires, mais toutes les mesures anti-épidémiques sont maintenues. Le télétravail peut continuer un mois de plus pour les activités qui le permettent. Le port du masque est obligatoire dans les espaces intérieurs.

- Réouverture des malls (hors zones de restauration).
- Réouverture des salles de sport sous conditions.
- Réouverture des crèches le 1 juin, avec des groupes de 14 enfants.
- **Service complet dans les restaurants dès le 1<sup>er</sup> juin.**

### Restrictions aux frontières

7 postes-frontières sont dédiés aux lignes vertes européennes (voir bulletin 7 mai)

La quatorzaine à l'entrée sur le territoire est également maintenue, y compris pour les pays de l'UE où le nombre de cas est important. Des négociations bilatérales vont commencer avec la Grèce, la Roumanie et la Serbie pour les conditions de passage aux frontières, pour la saison touristique notamment.

Levée des quarantaines pour les conducteurs de camions et de bus internationaux dès le 25 Mai, levée des quarantaines pour tous les voyageurs à partir du 1<sup>er</sup> juin entre la Roumanie, la Bulgarie, la Grèce et la Serbie.

### Mesures spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire

Communiqué du Conseil des ministres concernant un décret relatif à **l'offre obligatoire de produits alimentaires bulgares dans les chaînes de magasins.**

Le 21 avril, des modifications ont été apportées au décret **contraignant les chaînes de supermarchés présentes dans plus de trois régions administratives** à réserver un espace à la production nationale pour le lait et les produits laitiers issus de la transformation du lait cru, le poisson et ses dérivés, les œufs, les denrées d'origine animale, le miel et les fruits et légumes de saison

Concernant le lait et produits dérivés de lait crus, le taux de **90% de la gamme proposées dans le point de vente doivent être issus de Bulgarie n'a pas été modifié.**

Ce décret s'applique jusqu'au 31 décembre 2020.

L'ordonnance devrait être amendée pour autoriser les produits à base de lait d'être produit avec 80% de lait brut bulgare et 20% de poudre de lait, afin que le quota de 90% de produits

bulgares dans les supermarchés soit réalisable. Sans cet amendement, les associations de producteurs craignent que le ratio 80/20 soit inversé. La ministre de l'Agriculture, Desislava Taneva, a finalement affirmé que les produits devraient utiliser 100% de lait bulgare.

Un nouvel amendement est attendu lors du conseil des ministres du 20 mai.

### **Mise en demeure lancée par la Commission européenne après l'arrêté sur la préférence pour les produits bulgares dans les supermarchés**

La Commission européenne a notifié à la Bulgarie les mesures discriminatoires imposées aux grandes surfaces, les obligeant à favoriser la production nationale. L'arrêté pris oblige les revendeurs à réserver une partie de l'espace de vente aux produits bulgares, pour le lait, le poisson, la viande, les œufs, le miel, les fruits et légumes, et à acheter 90% de lait et produits laitiers aux producteurs bulgares. Ces obligations restreignent la libre circulation des marchandises entérinée à l'article 34 du Traité de Fonctionnement de l'Union européenne. Elles vont également à l'encontre de l'article 49 en restreignant la liberté des commerçants sur leur choix de produits et dans l'adaptation de leur chaîne d'approvisionnement. La Commission a souligné que dans les circonstances particulières liées à l'épidémie de coronavirus, il était impératif de préserver la liberté de circulation des marchandises. La Bulgarie a un mois pour répondre à cette notification. Sans une réponse satisfaisante, la Commission pourra envoyer une opinion raisonnée.

**Réponse de la ministre :** Dessislava Taneva a expliqué qu'il n'y avait pas de discrimination ou de quotas. Elle a noté qu'il existe un besoin de fournir un accès aux petits producteurs. Elle a annoncé que des efforts seront faits pour protéger ce qui a été fait.

Des discussions sont actuellement en cours pour déterminer une liste de produits traditionnels devant être produits exclusivement à partir de lait cru bulgare. Les yaourts seront exemptés, et 1,6% de lait en poudre pourront être utilisés pour la confection.

### **La balance de céréales sera assurée**

D'après le Ministère de l'agriculture, la récolte de céréales devrait s'élever à 5 Mt, ce qui permettra à la Bulgarie de conserver son statut d'exportateur tout en assurant la demande intérieure. Aucune montée des prix n'est attendue.

### **La Commission a approuvé un amendement au Programme de Développement Rural**

La Commission européenne a approuvé la proposition d'amendement au Programme de Développement Rural définissant de nouvelles zones naturelles sous contraintes, autres que les zones de montagne. Le travail de définition de ces zones, sur critères biologiques et physiques, a été mené par l'Institut National d'Hydrologie et de Météorologie et par l'Institut des sols, des technologies agricoles et de la protection des plantes. Maintenant, 60 zones et 3 600 agriculteurs sont éligibles à un soutien de 25 €/ha en 2020.

### **Révocation du secrétaire d'Etat à l'Environnement, Krassimir Zhivkov**

Le Premier Ministre Boyko Borrissov a révoqué le secrétaire d'Etat à l'Environnement et l'Eau Krassimir Zhivkov, après sa condamnation dans une affaire d'importations illégales de

déchets. Il a été remplacé par Slaveya Stoyanova, qui était à la tête de la Direction de gestion des déchets et de la protection des sols au sein du Ministère depuis 2015.

### 3. Serbie

- **Au 2 juin, 11 454 cas enregistrés (+ 24 en 24h) – 245 décès (+ 1)**

L'état d'urgence en Serbie a été arrêté le 6 mai, depuis le 11 au soir le couvre-feu est levé.

#### Restrictions aux frontières

7 postes-frontières sont dédiés aux lignes vertes européennes (voir bulletin 7 mai)

#### Mesures spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire

La Serbie a levé toutes les restrictions aux exportations depuis la fin de l'Etat d'urgence le 6 mai.

#### ***Le secteur agricole a été le moins touché par la pandémie***

Le Ministre de l'Agriculture, Branislav Nedimovic, a annoncé que le secteur agricole avait été le moins touché par la pandémie de Covid-19, ajoutant que la demande pour les produits serbes sur les marchés étrangers avait augmenté. Les exports de blé et de farine en avril-mai ont augmenté de 50% par rapport à la même période l'an dernier. Pour la première fois, la Serbie a également exporté de l'agneau et du bœuf vers les Emirats Arabes Unis, et des pommes vers l'Inde. Selon lui, le pays a tout de même dû interdire les exportations de maïs pour ne pas manquer d'alimentation animale. Les secteurs les plus touchés par la crise sont les producteurs de légumes précoces, les petites laiteries et les apiculteurs, mais les agriculteurs ont reçu des aides d'Etat. Un nouvel appel à projet a été lancé pour l'achat d'équipements pour la plantation, tandis que celui pour l'achat de tracteurs produits en Serbie a été prolongé.

Non covid -

#### Exportations de produits bio

En 2019, les exportations de produits bio ont atteint 29,7 M€, en augmentation de 2,3 M€ par rapport à 2018. Au total, ce sont 13 284 tonnes qui ont été exportées, majoritairement des fruits et dérivés, qui comptent pour 28,7 M€. En 4 ans, la valeur des exportations a augmenté de 11 M€. Les produits bio sont majoritairement exportés vers les Etats membres de l'UE, dont plus d'un tiers vers l'Allemagne. D'autres destinations importantes sont les Pays-Bas, la France, l'Italie, la Pologne, les Etats-Unis, l'Autriche et la Belgique. Les productions les plus exportées sont les framboises surgelées, le concentré de pommes, et les mûres et cerises surgelées.

#### Exportations de miel

En 2019, la Serbie a exporté 2 298 tonnes de miel et importé 49 tonnes. En valeur, cela représente respectivement 8,99 M€ et 264 000 €. Les exportations ont chuté de 446 tonnes par rapport à 2018, alors qu'elles avaient déjà diminué entre 2017 et 2018. Cette année, en raison de la crise du coronavirus, les importations pourraient augmenter. En avril notamment, 40 tonnes de miel ont été importées de Moldavie pour 2,2 €/kg, et d'autres importations sont prévues. L'Association serbe des organisations d'apiculteurs a conseillé à ses membres d'investir la moitié de l'aide d'Etat d'une valeur de 100 € dans l'usine de transformation Nas Med.